



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-INT-195

Déposé le : 10.12.13

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Votation fédérale projet FAIF

Texte déposé

A l'heure où les débats sont lancés sur les objets fédéraux soumis au peuple le 9 février prochain, il est peut être intéressant que le CE renseigne le parlement et par là également le peuple vaudois des incidences de ce vote sur le préfinancement que notre parlement a voté pour aller de l'avant.

Il est en effet important que nous soyons correctement renseignés avant de nous prononcer, en connaissant clairement les enjeux financiers pour notre canton.

J'ai donc l'honneur de poser la question suivante au CE :

1. Quel est le montant exact du préfinancement engagé à ce jour ?
2. Est il vrai qu'en cas de « non » le 9 février prochain ce montant sera considéré comme pertes et profits pour l'Etat ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Rapaz Pierre-yves

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :